

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE MERIGNAC

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu la convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2213-1, 2, 3, 4, 5 et 6,
Vu le code de la route et notamment les articles L 411-1, R 411-25,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et portant création d'une signalisation visant à autoriser un mouvement directionnel pour les cyclistes dans les carrefours à feux,
Vu l'arrêté du 12 janvier précité, rendant possible le franchissement des feux rouges par les cyclistes, en présence de l'une des signalisations suivantes :

- Un feu clignotant de couleur jaune, associé au feu tricolore, comportant un pictogramme en forme de vélo, autorisant le cycliste à franchir le feu, alors qu'il est orange ou rouge. Une flèche indique la direction **obligatoire à suivre**, à droite ou tout droit, s'il n'y a pas de voie à droite,
- Un panneau de forme triangulaire, placé sur le support du feu tricolore composé d'un pictogramme de couleur jaune représentant un vélo qui apparaît sur un fond blanc bordé d'une bande rouge. Une flèche de couleur jaune indique aux cyclistes la direction obligatoire à suivre, à droite ou tout droit, s'il n'y a pas de voie à droite,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant le document d'Études sur la mise en place de la signalisation, visant à autoriser un mouvement directionnel pour les cyclistes, dans les carrefours à feux sur la commune de Mérignac, établi par le Service Expertise de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Considérant la volonté de fluidifier la circulation des cyclistes et d'éviter leur concentration au feu rouge,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté référence AMST-2019-2071-permanent du 20/12/2019.

ARTICLE 2

Dès la mise en place de la signalisation réglementaire, seuls les cyclistes seront autorisés à franchir le feu orange ou rouge dans les carrefours désignés dans le tableau récapitulatif ci-après pour effectuer les manœuvres suivantes :

N° DE CARREFOUR		VOIES	MOUVEMENTS DIRECTIONNELS AUTORISES POUR LES CYCLISTES
06-11	1	AVENUE D'ARES/AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
Z09 – C17	1	RUE FRANCISCO FERRER / RUE D'ARLAC	TOURNER À DROITE
Z09 – C18	1 2	AVENUE DES EYQUEMS / RUE FRANCISCO FERRER RUE TIMOTHÉE PIÉCHAUD / RUE ROBERT LAURENT	TOURNER À DROITE TOURNER À DROITE
Z09 – C22	1 2 3	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / RUE ROBERT LAURENT RUE ROBERT LAURENT / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / RUE ROBERT LAURENT	TOURNER À DROITE TOURNER À DROITE TOURNER À DROITE

AMST-2022-0039- permanent

	4	RUE ROBERT LAURENT / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOURNER À DROITE
Z09 – C23	1	AVENUE DES EYQUEMS / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / PISTE CYCLABLE	TOURNER À DROITE
Z09 – C25	1	AVENUE DES EYQUEMS / RUE RIAUD	TOURNER À DROITE
	2	RUE RIAUD / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DES EYQUEMS / RUE JEAN BARRIÈRE	TOURNER À DROITE
	4	RUE JEAN BARRIÈRE / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
Z09 – C24	1	RUE RIAUD / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / RUE RIAUD	TOURNER À DROITE
	3	RUE RIAUD / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / RUE RIAUD	TOURNER À DROITE
Z09 – C26	1	AVENUE ARISTIDE BRIAND / RUE DE PARIS	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE PARIS / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE ARISTIDE BRIAND / RUE RIAUD	TOURNER À DROITE
	4	RUE RIAUD / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
Z09 – C19	1	AVENUE ARISTIDE BRIAND / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT DROIT
	2	AVENUE ARISTIDE BRIAND / AVENUE VICTOR HUGO	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE VICTOR HUGO / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
Z09 – C32	1	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND / RUE CAMILLE VIC	TOURNER À DROITE
	2	RUE CAMILLE VIC / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOURNER À DROITE
	3	RUE D'ARLAC / AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND (COULOIR BUS)	TOURNER À DROITE
Z09 – C31	1	AVENUE DES EYQUEMS / RUE DE LA PAIX	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE LA PAIX / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
Z30 – C28	1	RUE ALFRED DE VIGNY / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DES EYQUEMS / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DES EYQUEMS / RUE ALFRED DE VIGNY	TOURNER À DROITE
Z30 – C26	1	AVENUE DES EYQUEMS / AVENUE DES EYQUEMS	TOUT DROIT
Z30 – C19	1	AVENUE DES EYQUEMS / IMPASSE RAYMOND QUENEAU	TOURNER À DROITE
	2	IMPASSE RAYMOND QUENEAU / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
Z30 – C17	1	AVENUE DES EYQUEMS / ALLÉE DES JARDINS CAILLAVET	TOURNER À DROITE
	2	ALLÉE DES JARDINS CAILLAVET / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
Z30 – C15	1	AVENUE DES EYQUEMS / AVENUES PIERRE MENDES FRANCE	TOURNER À DROITE
Z30 – C30	1	RUE DE MARBOTIN / AVENUE DES EYQUEMS	TOURNER À DROITE
Z30 – C23	1	AVENUE BON AIR / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE ARISTIDE BRIAND / AVENUE BON AIR	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE BON AIR / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE ARISTIDE BRIAND / AVENUE BON AIR	TOURNER À DROITE
Z30 – C38	1	AVENUE BON AIR / PISTE CYCLABLE	TOURNER À DROITE
	2	PISTE CYCLABLE / AVENUE BON AIR	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE BON AIR / PISTE CYCLABLE	TOURNER À DROITE
	4	PISTE CYCLABLE / AVENUE BON AIR	TOURNER À DROITE
Z30 – C25	1	AVENUE DE L'EUROPE / AVENUE DE L'ALOUETTE	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE L'ALOUETTE / AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE ARISTIDE BRIAND / AVENUE DE L'ALOUETTE	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE L'ALOUETTE / AVENUE DE L'EUROPE	TOURNER À DROITE
Z16 – C39	1	AVENUE MENDES FRANCE/ RUE MICHEL MONTAIGNE	TOURNER À DROITE
Z16 – C09	1	AVENUE PIERRE MENDES FRANCE / AVENUE DU MAL JUIN	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DU MAL JUIN / AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	TOURNER À DROITE
Z06 – C13	1	AVENUE D'ARÈS / RUE ÉMILE COMBES	TOURNER À DROITE
Z06 – C12	1	AVENUE D'ARÈS / AVENUE D'ARÈS	TOUT DROIT
Z06 – C11	1	AVENUE DE LA MARNE / AVENUE DU MAL GALLIENI	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DU MAL GALLIENI / AVENUE D'ARÈS	TOURNER À DROITE
Z30 – C07	1	AVENUE DE LA MARNE / RUE GEORGES MANDEL	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA MARNE / RUE DE BÉARN	TOURNER À DROITE
	3	RUE DE BÉARN/AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
Z30 – C09	1	COURS D'ORNANO / AVENUE DU MAL GALLIENI	TOURNER À DROITE
	2	RUE ARMAND GAYRAL / COURS D'ORNANO	TOURNER À DROITE
Z30 – C08	1	COURS D'ORNANO / RUE GEORGES MANDEL	TOURNER À DROITE
	2	RUE GEORGES MANDEL / COURS D'ORNANO	TOURNER À DROITE
Z30 – C06	1	RUE WINSTON CHURCHILL / RUE WINSTON CHURCHILL	TOUT DROIT
	2	RUE WINSTON CHURCHILL / AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE LA MARNE / AVENUE DE LA MARNE	TOUT DROIT
	4	AVENUE DE LA MARNE / RUE ALFRED DE MUSSET	TOURNER À DROITE
Z30 – C05	1	RUE ALFRED DE VIGNY / AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA MARNE / AVENUE DE FONCASTEL	TOURNER À DROITE

AMST-2022-0039- permanent

	3	AVENUE DE FONCASTEL / AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE LA MARNE / RUE ALFRED DE VIGNY	TOURNER À DROITE
Z30 – C04	1	AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE/ AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
Z30 – C21	1	AVENUE DE FONCASTEL / AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE	TOURNER À DROITE
Z30 – C27	1	AVENUE DE FONCASTEL / AVENUE EDMOND ROSTAND	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE EDMOND ROSTAND / AVENUE DE FONCASTEL	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE FONCASTEL / AVENUE EDMOND ROSTAND	TOURNER À DROITE
Z30 – C39	1	AVENUE DE LA MARNE / RUE DES FILICARIAS	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA MARNE / RUE DE LA FOUGERAIE	TOURNER À DROITE
	3	RUE DE LA FOUGERAIE / AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE LA MARNE / AVENUE EDMOND ROSTAND	TOURNER À DROITE
Z30 – C01	1	AVENUE DU MAL LECLERC / AVENUE DE LA SOMME	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA SOMME / AVENUE DE BELFORT	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE BELFORT / AVENUE DE LA MARNE	TOURNER À DROITE
Z30 – C18	1	RUE DES THUYAS / AVENUE DU MAL LECLERC	TOURNER À DROITE
Z30 – C10	1	AVENUE DE LA SOMME / CHEMIN DE POUCHON	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE MIREPIN / AVENUE DE LA SOMME	TOURNER À DROITE
Z30 – C11	1	RUE JEAN MACÉ / PISTE CYCLABLE	TOURNER À DROITE
Z30 – C20	1	AVENUE JF KENNEDY / RUE DE LARTIGUE	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE LARTIGUE / AVENUE JF KENNEDY	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE JF KENNEDY / RUE DE PEYANDREAU	TOURNER À DROITE
Z30 – C12	1	AVENUE HENRI VIGNEAU / AVENUE JF KENNEDY	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE JF KENNEDY / AVENUE HENRI VIGNEAU	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE HENRI VIGNEAU / AVENUE JF KENNEDY	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE JF KENNEDY / AVENUE HENRI VIGNEAU	TOURNER À DROITE
Z30 – C14	1	AVENUE DE L'ALOUETTE / AVENUE DE LA SOMME	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA SOMME / AVENUE HENRI VIGNEAU	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE HENRI VIGNEAU / AVENUE DE LA SOMME	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE LA SOMME / AVENUE DE L'ALOUETTE	TOURNER À DROITE
Z30 – C31	1	BA 106 / AVENUE DE L'ARGONNE	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE L'ARGONNE / AVENUE DE L'ARGONNE	TOUT DROIT
	3	AVENUE DE L'ARGONNE / BA 106	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE L'ARGONNE / RUE AURIAC	TOURNER À DROITE
	5	RUE AURIAC / AVENUE DE L'ARGONNE	TOURNER À DROITE
Z30 – C32	1	CHEMIN DE PAGNEAU / AVENUE DE L'ARGONNE	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE L'ARGONNE / AVENUE DE L'ARGONNE	TOUT DROIT
	3	AVENUE DE L'ARGONNE / CHEMIN DE PAGNEAU	TOURNER À DROITE
Z30 – C36	1	CD 106 / BA 106	TOURNER À DROITE
Z30 – C13	1	AVENUE JF KENNEDY / AVENUE JF KENNEDY	TOUT DROIT
	2	AVENUE JF KENNEDY / AVENUE RENÉ CASSIN	TOURNER À DROITE
Z06 – C20	1	AVENUE DE MÉRIGNAC / AVENUE DE MÉRIGNAC	TOUT DROIT
Z06 – C21	1	AVENUE DE VERDUN / RUE ANDRÉ MAGINOT	TOURNER À DROITE
	2	RUE ANDRÉ MAGINOT / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE VERDUN / RUE ALFRET MUSSET	TOURNER À DROITE
Z06 – C22	1	AVENUE DE VERDUN / AVENUE DE BOURRANVILLE	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE BOURRANVILLE / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
Z07 – C01	1	AVENUE DE VERDUN / RUE ROBERT BALLION	TOURNER À DROITE
	2	RUE ROBERT BALLION / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
	3	RUE LÉO LAGRANGE / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
Z07 – C02	1	AVENUE DE VERDUN / AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE	TOURNER À DROITE
	2	IMPASSE DU JARD / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
Z07 – C03	1	AVENUE EDMOND ROSTAND / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
Z07 – C04	1	AVENUE DE L'YSER / AVENUE DU MAL LECLERC	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DU MAL LECLERC / AVENUE DE VERDUN	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE VERDUN / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
Z07 – C09	1	AVENUE DE L'YSER / RUE ANDRÉ OULEY	TOURNER À DROITE
	2	RUE ANDRÉ OULEY / AVENUE DE L'YSER	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE L'YSER / RUE JEAN MACÉ	TOURNER À DROITE
	4	RUE JEAN MACÉ / AVENUE DE L'YSER	TOURNER À DROITE
Z07 – C12	1	AVENUE DE LA LIBÉRATION / AVENUE RAOUL AMAT	TOURNER À DROITE
	2	RUE FUSTEL DE COULANGES / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE LA LIBÉRATION / AVENUE DU TRUC	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DU TRUC / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
Z07 – C13	1	AVENUE DU TRUC / AVENUE DU BÉDAT	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DU BÉDAT / AVENUE DU TRUC	TOURNER À DROITE

AMST-2022-0039- permanent

	3	AVENUE DU TRUC / AVENUE DU DR FERNAND GROSSE	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DU DR FERNAND GROSSE / AVENUE DU TRUC	TOURNER À DROITE
Z07 – C15	1	AVENUE DU MAL LECLERC / AVENUE DU MAL LECLERC	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE LA VIEILLE ÉGLISE / AVENUE DU MAL LECLERC	TOURNER À DROITE
Z07 – C16	1	AVENUE DU CHUT / AVENUE DU CHUT	TOUT DROIT
	2	AVENUE DU CHUT / AVENUE DU CHUT	TOUT DROIT
	3	AVENUE DU CHUT / RUE PAUL LANGEVIN	TOURNER À DROITE
	4	RUE PAUL LANGEVIN / AVENUE DU CHUT	TOURNER À DROITE
Z07 – C18	1	AVENUE DU TRUC / AVENUE DES FRÈRES ROBINSON	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DES FRÈRES ROBINSON / AVENUE DU TRUC	TOURNER À DROITE
Z07 – C24	1	AVENUE DU CHUT / AVENUE GUSTAVE EIFFEL	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE GUSTAVE EIFFEL / RUE ALESSANDRO VOLTA	TOURNER À DROITE
	3	RUE ALESSANDRO VOLTA / AVENUE GUSTAVE EIFFEL	TOURNER À DROITE
Z07 – C26	1	ALLÉE DES CHÊNES / AVENUE DE MONTESQUIEU	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE MONTESQUIEU / AVENUE DE BOURRANVILLE	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE BOURRANVILLE / RUE LOUIS PASTEUR	TOURNER À DROITE
	4	RUE LOUIS PASTEUR / ALLÉE DES CHÊNES	TOURNER À DROITE
Z07 – C27	1	RUE DU JARD / IMPASSE DU JARD	TOURNER À DROITE
Z07 – C28	1	RUE DU LIVEAU / RUE DU LIVEAU	TOUT DROIT
	2	RUE DU LIVEAU / RUE DU JARD	TOUT DROIT
	3	RUE DU JARD / ACCÈS RÉSIDENCE immédiatement à droite après le feu	TOURNER À DROITE
	4	ACCÈS RÉSIDENCE immédiatement à droite après le feu / RUE DU JARD	TOURNER À DROITE
	5	RUE DU JARD / AVENUE DE MONTESQUIEU	TOURNER À DROITE
	6	AVENUE DE MONTESQUIEU / RUE DU JARD	TOURNER À DROITE
	7	RUE DU JARD / RUE DU JARD	TOURNER À DROITE
	8	RUE DU JARD / RUE DU LIVEAU	TOURNER À DROITE
Z07 – C32	1	AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY / RUE DU DR FERNAND GROSSE	TOURNER À DROITE
	2	RUE DU DR FERNAND GROSSE / AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOURNER À DROITE
Z07 – C33	1	AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY/RUE DU PONT DE MADAME	TOURNER À DROITE
Z07 – C36	1	RUE ANDRE OULEY / RUE ANDRE OULEY	TOUT DROIT
Z07 – C37	1	AVENUE FRERES ROBINSON / AVENUE FRERES ROBINSON	TOUT DROIT
	2	AVENUE FRERES ROBINSON / AVENUE FRERES ROBINSON	TOUT DROIT
Z07 – C38	1	AVENUE FRERES ROBINSON / AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY / AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT DROIT
	3	AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY / AVENUE FRERES ROBINSON	TOURNER À DROITE
Z24 – C01	1	AVENUE DE LA LIBÉRATION / AVENUE DE ST MÉDARD	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE ST MÉDARD / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
Z24 – C02	1	AVENUE DE ST MÉDARD / AVENUE DE ST MÉDARD	TOUT DROIT
Z24 – C03	1	RUE D'EYSINES / AVENUE DE ST MÉDARD	TOURNER À DROITE
Z24 – C12	1	RUE MAUBEC / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE JAN MASARYK / RUE LÉON BIOT	TOURNER À DROITE
Z24 – C13	1	AVENUE LÉON BLUM / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE LA FORÊT / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / AVENUE DE LA LIBÉRATION	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DE LA LIBÉRATION / AVENUE LÉON BLUM	TOURNER À DROITE
Z24 – C14	1	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / RUE DE LA ROSERAIE	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE LA ROSERAIE / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOUT DROIT
	4	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / RUE JEAN GIONO	TOURNER À DROITE
	5	RUE JEAN GIONO / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
Z24 – C20	1	AVENUE DE LA FORÊT / AVENUE DE MAGUDAS	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DE MAGUDAS / AVENUE DE LA FORÊT (NORD)	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE MAGUDAS / AVENUE DE LA FORÊT (SUD)	TOURNER À DROITE
Z24 – C21	1	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / AVENUE DES FRÈRES ROBINSON	TOURNER À DROITE
	2	AVENUE DES FRÈRES ROBINSON / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / AVENUE DES FRÈRES ROBINSON	TOURNER À DROITE
	4	AVENUE DES FRÈRES ROBINSON / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
Z24 – C25	1	AVENUE DE MAGUDAS / RUE DES CIGALES	TOURNER À DROITE
	2	RUE DES CIGALES / AVENUE DE MAGUDAS	TOURNER À DROITE
	3	RUE DES CIGALES / AVENUE DE MAGUDAS	TOURNER À DROITE
Z24 – C29	1	RUE ALPHONSE DAUDET / RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT DROIT
	2	RUE ALPHONSE DAUDET / RUE PIERRE LOTI	TOURNER À DROITE
Z24 – C31	1	AVENUE DE ST MÉDARD / RUE DE LA RENAISSANCE	TOURNER À DROITE
	2	RUE DE LA RENAISSANCE / AVENUE DE ST MÉDARD	TOURNER À DROITE

Z24 – C34	1	AVENUE DE MAGUDAS / AVENUE DES FRÈRES ROBINSON	TOURNER À DROITE
Z24 – C35	1	AVENUE LÉON BLUM / AVENUE LÉON BLUM	TOUT DROIT
	2	AVENUE LÉON BLUM / RUE DU LIVEAU	TOURNER À DROITE
	3	RUE DU LIVEAU / AVENUE LÉON BLUM	TOURNER À DROITE
Z24 – C36	1	AVENUE JAN MASARYK / RUE DU LIVEAU	TOURNER À DROITE
	2	RUE DU LIVEAU / RUE DE LA JEUNESSE	TOURNER À DROITE
	3	RUE DE LA JEUNESSE / RUE DU LIVEAU	TOURNER À DROITE
	4	RUE DU LIVEAU / AVENUE JAN MASARYK	TOURNER À DROITE
Z24 – C38	1	AVENUE DE MAGUDAS / RUE D'EYSINES	TOURNER À DROITE
	2	RUE D'EYSINES / AVENUE DE MAGUDAS (VERS ROCADE)	TOURNER À DROITE
	3	AVENUE DE MAGUDAS / RUE D'EYSINES	TOURNER À DROITE
	4	RUE D'EYSINES / AVENUE DE MAGUDAS	TOURNER À DROITE
Z24 – C40	1	AVENUE DU CHATEAU D'EAU / RUE ALPHONSE DAUDET	TOURNER À DROITE
	2	RUE ALPHONSE DAUDET / AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOURNER À DROITE
Z27 – C13	1	AVENUE DE KAOLACK/RUE JOSEPH -PAUL BONCOUR	TOURNER A DROITE
	2	AVENUE DU ROUQUET/AVENUE DE KAOLACK	TOURNER A DROITE
	3	AVENUE DU BOURGAILH/AVENUE DU ROUQUET	TOURNER A DROITE

ARTICLE 3

La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques de BORDEAUX METROPOLE.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de BORDEAUX METROPOLE
- Monsieur le Commissaire de Police
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale de Services
- BM SIGNALISATION par courriel

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à MERIGNAC, le 22 aout 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Alain Anziani

Fin du document